

VIDE GRENIERS LOYAT

Dimanche 16 novembre 2025

- 90 Mètres linéaires disponibles
- Demande de renseignement au 07.88.15.35.30 ou à l'adresse mail suivante : mcorbel8@gmail.com
- Lieu : salle polyvalente de Loyat, 56 800
- Accueil des exposants de 7H00 à 8h00
- Ouverture au public de 8H00 à 16H00

Règlement :

Article 1 : le vide grenier de l'association BTS TC UJAC de la MFR de GUILLIERS s'adresse aux particuliers, associations et déballeurs d'un jour.

Article 2 : les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse, vol ou préjudice. Il lui incombe ou non de pourvoir une assurance.

Article 3 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Article 4 : Les exposants seront prêts à recevoir le public dès 8H00 et ne remballeront pas avant 15H00.

Article 5 : Conformément aux obligations légales, chaque exposant non professionnel atteste sur l'honneur, ne pas avoir réalisé à ce jour, plus de deux vide-greniers au cours de l'année civile.

Article 6 : Toute inscription n'est effective qu'à réception du paiement qui vaut acceptation du présent règlement.

Article 7 : L'absence de l'exposant pour quelque raison que ce soit ainsi que les conditions météorologique (vent, pluie, grêle, neige, froid) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel Fixe : Portable :

Email :

RESERVATION

Mètre Avec Table* : mètre(s) linéaire(s) X 4 euros = €

Mètre Sans table* : mètre(s) linéaire(s) X 3 euros = €

***Les réservations se font uniquement avec table ou sans table. Pas de réservations mixtes.**

(Réservation avant le 10 novembre 2025 dans la limite des places disponibles)

Renseigner obligatoirement l'un des 2 choix suivants :

- Carte d'identité :

Numéros : Délivré le : Préfecture :

- Permis de conduire

Numéros : Délivré le : Préfecture :

Déclare sur l'honneur

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce).
- Non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Règlement par chèque ou espèce à libeller à l'ordre de la **Maison Familiale rurale de GUILLIERS**

Bulletin d'inscription et règlement à retourner à l'adresse suivante :

BTS Guilliers - MFR DE GUILLIERS, 22 route de Josselin, 56490 GUILLIERS

A :, Le 2025 Signature :